

## MDPH / 28 juin 2024 : compte rendu de la réunion de la Formation 3 SCT

Cette réunion s'est déroulée en présence des membres de la Direction de la MDP, de Madame la cheffe du service Batiments, Hygiène et Sécurité de la DGAS et des Organisations syndicales. Différents sujets ont pu être mis à l'ordre du jour de cette réunion

### 1. L'ambiance thermique du bâtiment d'Arenc

L'intervention du prestataire est toujours cours pour les appareils de climatisation. Les salles d'équipes techniques et de commissions, ainsi que les couloirs ne seront pas climatisés car il n'y a pas de possibilité d'évacuer l'air. Étant donné cette difficulté, le Conseil Départemental propose de prêter des ventilateurs dont le nombre a été évalué à 10 par la Direction ; la cheffe de service du SBHS nous informe que du matériel est disponible pour cela. Une commande officielle devrait être faite dans les meilleurs délais par la Direction. L'installation devra être associée à l'extension du réseau électrique si l'installation actuelle ne suffit pas.

#### ► Problème d'étanchéité à la paroi extérieure des climatiseurs.

Attention, un recensement de tous les appareils en question devra être fait. Les numéros de bureaux devront être inventoriés et un signalement auprès du #1 effectué. En effet, ce service est incontournable pour une traçabilité des problématiques techniques. Un numéro d'enregistrement vous sera communiqué et ce

dernier sera à transmettre pour un meilleur suivi à l'assistant de prévention de la MDPH ou au chef de service. Priorité au #1 pour les problèmes de prises dans les bureaux, de matériel défectueux, de problèmes liés au sanitaire.

#### ► Niveau sonore des climatiseurs

Le modèle choisit par la collectivité a été le moins bruyant semble-t-il. En effet, s'il a été constaté moins de 56 décibels, cela est au prix d'un réglage plus faible de la climatisation à 26 degrés. Notre syndicat a rappelé que certains jours il fait déjà 26 degré dès le matin et que la consigne de réglage des climatiseurs paraît donc inadaptée.

Un rappel fait par la Collectivité : les normes en vigueur concernant les nuisances sonores sont de 90 db pendant 8 heures. De ce fait, nous nous voyons placés devant cette incohérence.

Le syndicat CGT demeure attentif et exige que d'autres conditions soient mises en place face au bruit et ou à la chaleur. Comment devrions-nous choisir entre les deux nuisances ? Hélas, les textes sur la question ne donnent aucune norme à respecter en la matière.

#### ► Chauffage

La Collectivité se veut rassurante la climatisation n'étant pas adossée au même réseau que le chauffage ; il ne devrait donc pas y avoir de problème de chauffage cet hiver. Nous sommes informés que le chauffage fonctionne désormais, que les climatiseurs mobiles seront enlevés des bureaux et les trous seront rebouchés pour l'hiver.



## 2. la sécurité du Batiment

► **Problème d'ouverture du local syndical** et d'un vol de souris à signaler au #1. Une souris a été fournie, elle sera à conserver par l'organisation syndicale.

### ► **Dysfonctionnement du lecteur de badge du parking**

Le remplacement est en cours d'étude. En effet, devant l'absence de proposition de l'exploitant, un devis est en attente avec lecture des plaques minéralogiques pour ouverture automatique des barrières ; mais aucun délai n'est précisé...

La proposition de la Collectivité est donc centrée sur un renfort humain au niveau du service sécurité. La journée ils sont désormais seulement 3 : un au 3<sup>ème</sup> avec caméra pc sécurité, un à la barrière et un en ronde sur le bâtiment assurant la relève des autres. Le renfort venant de pixellia devrait être placé à la sortie des ascenseurs parking pour contrôler l'accès au portique bâtiment.

Madame la Cheffe de service du SBHS s'engage à se rapprocher du prestataire pour lui indiquer ou nous souhaitons voir être postés les agents.

La nuit il y aurait 2 agents sur le bâtiment. Après vérification auprès de nos collègues de la sécurité, ce renfort de nuit serait temporaire. La CGT exige que sur ce lieu sensible qu'il soit acté de façon pérenne une présence de deux agents la nuit.

La sortie après 19h00 est réalisée par sonnette au PC et vision caméra.

## 3. Questions liées à la maintenance des locaux

► **Les sanitaires défectueux** : aucun signalement au #1. Chaque agent témoin de ces désagréments doit être garant et faire le #1 pour signaler.

► **Les problèmes de prises électriques.** La consigne est de faire remonter au délégataire F3SCT tous les bureaux concernés

► **Fenêtres condamnées.** Cette difficulté est liée à un problème de menuiserie vétuste ; les fenêtres présentant un danger ont été condamnées.

## 4. Occupation et aménagement des bureaux

Notre syndicat a sollicité l'obtention d'un planning des interventions d'enlèvement des derniers encombrants. Cela semble compliqué pour que des dates soient précisément avancées. Pour plus d'efficacité le SBHS demande à ce qu'on regroupe les demandes de déplacements de meubles. Malgré cela, l'agenda du service déménagement étant complet jusqu'à la fin d'année, il sera difficile d'obtenir un créneau ; les demandes d'intervention doivent donc se faire sur la base du regroupement de plusieurs services.

Concernant le bureau des assistants socio-éducatifs, si la demande de fermeture du bureau a reçu un avis favorable de la Direction, les contraintes techniques,

l'étude des risques incendie et le désenfumage ainsi que les arbitrages budgétaires doivent faire l'objet d'une validation par l'exploitant et la Collectivité.

Un chiffrage et une étude doivent être effectués. Notre syndicat a demandé que lui soit apporté des précisions sur le futur déménagement. La négociation commerciale étant en cours avec un promoteur, aucune communication ne semble possible sur le projet. Il n'y aura également à ce stade aucun calendrier ; les besoins MDPH (nombre de salles EP, accueil accessible...) ont néanmoins été pris en compte par le Département.

La Direction souhaite se baser sur le même exemple que pour le déménagement de Pixelia et prendre de cette expérience pour préparer notre déménagement, venir présenter le projet, les visites...

## 5. le matériel informatique

Les problèmes de livraison du matériel par rapport à la disponibilité des agents trouve une issue avec comme consigne que ce dernier soit confié au service informatique.

L'équipement des salles d'équipe rencontre un problème dans les délais de livraison mais le service fait le nécessaire afin de respecter les délais imposés par la Direction. Ces délais ont d'ailleurs été rappelés :

► IODAS LOGICIEL rencontre des problèmes de fonctionnement. La DSIUN est intervenue le 27 juin, ce qui a permis une remise en fonction efficiente du logiciel. Le problème de moteur d'édition également résolu.

► Le médecin du travail, pourtant invité par la Direction, n'a pu assister à cette première réunion de la formation 3SCT.

► Sur la question du télétravail, madame la Directrice a précisé que même si le médecin fait des préconisations de télétravail à 3 jours pour des personnes hors cadre particulier sur les aidants familiaux, RQTH, cela ne peut être envisageable du fait du règlement. L'agent qui serait concerné par cette préconisation sera reçu afin d'améliorer la qualité ou les conditions de travail sur site et proposer des solutions alternatives à ce télétravail.

► Enfin, le cahier du CST se trouve accessible soit en format numérique sur le v commun, soit dans le bureau de l'administration générale en format papier.

En conclusion, les mesures d'austérité généralisées et le projet de déménagement qui tarde à se confirmer induisent une gestion de ce bâtiment à l'économie. La CGT estime que cela est dommageable au regard des sommes investies, même si cela reste du temporaire.

*Les élu·e·s CGT de la Formation 3SCT*

**LA CGT, VOTRE SYNDICAT DE PROXIMITÉ.**